

Loi Travail El Khomry **Convention Assurance Chômage:** Même combat!



Le projet de Loi dite « Travail » portée par la Ministre El Khomri est au droit du travail ce que le projet actuel de Convention d'Assurance Chômage est au droit des chômeurs: une régression sociale sans précédent, d'insécurité sociale permanente et de précarité à vie.

La comparaison entre les deux projets de régression sociale est édifiante : les mêmes acteurs gouvernementaux et patronaux (MEDEF en tête), les mêmes argumentaires vantant les mérites de la flexibilité

ou de la recherche d'économies sur le dos des seuls chômeurs, précaires et salarié-es.

Au moment où le projet El Khomri-Valls-Macron-MEDEF prévoit (entre autres régressions) de faciliter les licenciements et d'augmenter le temps de travail, le projet de Convention d'Assurance chômage / UNEDIC du MEDEF soutenu et encouragé par le Gouvernement prévoit de baisser les droits à indemnisation des chômeurs: dégressivité du taux d'indemnisation, durée raccourcie à 18 mois maximum, règles de calcul modifiées, contrôles intensifiés ...

Les deux projets marchent ensemble; ils représentent les deux jambes d'un même plan antisocial : généraliser la flexibilité du travail, tout en «insécurisant » le chômage. La flexisécurité à la mode Macron/Gattaz avec la flexibilité maximum pour les salarié-es et la sécurité pour les seules entreprises! MANIFESTATIONS ET GRÈVES

L'objectif est de nous forcer à accepter n'importe quel boulot précaire, mal payé, sans droits associés et de tirer l'ensemble des salaires vers le bas, tout en faisant augmenter le temps de travail réel de celles et ceux qui sont en emploi.

Ces projets mortifères ne sont pas négociables. Le seul objectif : leur retrait pour de véritables progrès sociaux. Nous appelons à participer à toutes les initiatives pour faire barrage à ce projet

à commencer par celle du mercredi 9 mars à l'appel des organisations de jeunesse.



Solidaires SUD Emploi revendique:

- Des politiques d'emploi socialement et écologiquement utiles. Cela veut dire renforcer en emploi les services publics; créer des emplois pour la transition écologique et énergétique et les filières industrielles qui vont avec ; travailler à la reconversion des industries polluantes, à la re-localisation des emplois pour économiser en transport.
- Un statut du de la salarié-e qui garantit des droits nouveaux pour le ou la salarié-e entre deux emplois. Un statut c'est à dire une garantie de continuité de droits, et un fonds des employeurs finançant les situations pour lesquelles les salarié(e)s ne peuvent pas assurer par leur travail un salaire et une protection sociale. Un statut c'est aussi des garanties de reclassement réel pour les salarié-es licencié-es à leur niveau de qualification et de salaire.
- Une réduction du temps de travail, moyen de répartir le travail entre toutes les mains, mais aussi de donner à tous et toutes les moyens d'une existence en dehors du travail : activités sociales et culturelles, partage des responsabilités familiales et du travail domestique.